

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2026

/

Délibération n° 2026D50

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 2 mars 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 41

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR
APREMONT : G. CHAMPION, J. MARTIN
BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS
MACHE : F. RAGER, C. NEAU
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 7 dont 4 pouvoirs

AIZENAY : Ch. GUILLET donne pouvoir à S. ADELEE
BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, S. PLISSONNEAU
GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : M. ROCHAIS donne pouvoir à M. CHARRIER ENAERT, J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

Absents : 1

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Adhésions et cotisations auprès d'organismes économiques pour l'année 2026.

Dans le cadre de la stratégie économique engagée par la Communauté de communes Vie et Boulogne, Madame la Vice-Présidente propose de renouveler les adhésions aux organismes suivants :

- **L'association ORACE**, acteur régional référent de conseil aux entreprises dans leur démarche d'efficacité énergétique. Cette adhésion nous permet de proposer des ateliers/formations aux entreprises du territoire afin qu'elles puissent mieux maîtriser et optimiser leur consommation énergétique.
- **L'association RUPTUR**, association vendéenne qui a pour but d'initier, de développer et d'accélérer la création d'une économie créative environnementale et inclusive.
- **Le club d'entreprises ACTI'VIE**, association regroupant les entreprises de plus de 10 salariés sur le territoire intercommunal. Vie et Boulogne y adhère depuis 2018, en étant partenaire des actions proposées sur notre territoire et de travailler ensemble sur certaines thématiques.
- **L'OESTV** (Observatoire Economique Social et Territorial de la Vendée), permet d'avoir une analyse fine des données économiques et sociales locales, nationales et internationales. Des matinées thématiques sont également proposées avec des intervenants/experts.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adhérer aux organismes avec les conditions financières suivantes pour 2026 :

- **L'association ORACE** : 660 €
- **L'association RUPTUR** : 2 500 €
- **Le club d'entreprises ACTI'VIE** : 600 € (3 adhésions)
- **L'OESTV** : 660 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 085-200072882-20260302-2026D50-DE



=> Soit un total de 4 420 € de cotisations prévisionnelles pour l'année 2026.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces adhésions.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre
Le trois mars deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 09/03/2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

